



BULLETIN

Entrevue avec M. Timo Jetsu, de l'Unité de Coordination de la politique antidrogue de la Commission Européenne au sein de la Direction générale Justice, Liberté et Sécurité

Ce mois-ci, l'équipe de coordination du Consensus de Rome interviewe M. Timo Jetsu, de l'Unité de Coordination de la Politique antidrogue de la Direction générale de la Commission Européenne pour la justice, la liberté et la sécurité, qui nous explique ce qu'il pense du rôle de la Stratégie et des Plans d'action antidrogue de l'Union Européenne.*

Q. RC : Pourquoi l'usage de drogue est-elle un problème qui mérite l'attention de la Commission Européenne ?

A. TJ : Il y a plusieurs raisons à cela. Parmi les plus importantes figurent les suivantes :

- Le trafic de stupéfiants et la toxicomanie sont des menaces mondiales auxquelles les pays ne peuvent pas répondre adéquatement s'ils agissent séparément;

- Dans l'UE, la libre circulation des personnes, des biens et des services représente un défi particulier. Un des effets secondaires à prendre en compte au niveau communautaire est le trafic de stupéfiants. Selon les études d'*Eurobarometer*, les citoyens de l'UE souhaitent que l'UE agisse dans ce domaine ;

- La Commission est chargée de veiller à la conformité avec le Traité de l'UE. Bien que la compétence de la Communauté en tant que telle dans ce domaine soit plutôt limitée (les précurseurs chimiques et la prévention du blanchiment de capitaux), la Commission peut agir dans beaucoup de domaines, comme les relations extérieures, la santé publique etc. en utilisant différents instruments (financiers) en complément des activités antidrogue des Etats membres.

Q. RC : En quoi la société civile est-elle un acteur important dans le cadre de la commission ?

A. TJ : Faire participer la société civile est l'une des priorités principales de la Commission en général et à plus forte raison en matière de drogues, où les organismes de la société civile (et les individus) sont souvent en première ligne au contact des consommateurs de drogue et en fournissant des services aux consommateurs de drogue, en particulier en matière de d'intervention directe et de réduction des risques.

Q. RC : Pouvez-vous nous donner des précisions sur le nouveau projet que vous élaborez sous le nom provisoire d'*Alliance de l'UE sur la drogue** et sur le rôle que les initiatives telles que le Consensus de Rome Europe peuvent y jouer ?

A. TJ : La Commission lance une nouvelle initiative, initialement appelée « Alliance Européenne sur la drogue », visant à impliquer la société civile en vue de l'objectif commun de soulever la conscience, l'intérêt et l'engagement au sujet des drogues en Europe. L'« Alliance Européenne sur la drogue », étant basée sur le principe de la « responsabilité partagée » par tous les membres de la société au-delà des seuls professionnels, fera participer les entités, personnes ou groupes, dont l'action aura un effet multiplicateur.

Q. RC : Quelles sont des principales réalisations de la stratégie antidrogue européenne depuis ses débuts pendant les années 90 ?

A. TJ : Sa principale réalisation est la définition d'un cadre basé sur des données concrètes, pragmatique et équilibré pour la politique antidrogue en Europe, c'est-à-dire ce qu'on appelle le modèle européen.

Même si la compétence de l'élaboration des politiques est toujours au niveau des États membres, ils ont été unanimes quant à cette approche. Le travail de l'EMCDDA à Lisbonne et d'Europol a fourni une information beaucoup plus fiable et plus comparable comme référence des politiques antidrogue.

Q. RC : Quelle est la principale priorité de la Commission pour les 5 années à venir ?

A. TJ : La principale priorité est de poursuivre l'élaboration d'indicateurs, en particulier sur la réduction de l'offre, pour pouvoir évaluer le Plan d'action de l'UE et la stratégie antidrogue de l'UE après 2012 afin de franchir une étape de plus dans la politique basée sur des données concrètes. Il faut aussi faire en sorte que l'UE continue à élaborer une approche commune à tous les États membres et aboutissant à des normes minimales européennes en matière de traitement, même si celles-ci relèvent formellement de la compétence nationale.

M. Jetsu s'exprimera à la conférence du Consensus de Rome Europe : Etre à la hauteur du défi posé par les drogues en Europe, organisée par la Croix-Rouge espagnole à Madrid du 25 au 27 mars 2009.

Le mois prochain, l'équipe de coordination du Consensus de Rome s'entretiendra avec une société nationale Croix-Rouge / Croissant-Rouge au sujet de son initiative antidrogue.

Evénement à venir

La conférence du Consensus de Rome Europe, dont l'hôte sera la Croix-Rouge espagnole du 25 au 27 mars 2009 à Madrid, est une initiative du Consensus de Rome avec l'appui de la Commission Européenne et d'ICOS. La conférence du Consensus de Rome Europe rassemblera les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en Europe, des représentants des institutions de l'Union européenne (UE) et d'autres acteurs de premier plan pour échanger des pratiques optimales en matière de prévention, de traitement et de soin, et étudier des approches concrètes pour que les sociétés nationales contribuent aux réponses apportées par la politique antidrogue en Europe. Pour plus d'information, veuillez consulter le site de la conférence www.romeconsensus.net ou contacter Diana Copper au +33 1 49 96 67 22 ou à l'adresse europe@romeconsensus.net.



* Avertissement : Ce texte exprime l'opinion personnelle de M. Jetsu et ne reflète pas nécessairement la position ou l'opinion de la Commission Européenne.